



DIP - DGES II
Chemin de l'Echo 5a
1213 Onex

A tous les élèves de l'ESII

N/réf. : SR/pyp

Onex, le 21 septembre 2021

Concerne : utilisation du certificat COVID pour les élèves de l'ESII

Chères et chers Elèves,

Comme vous le savez, le Conseil Fédéral a récemment élargi l'utilisation du certificat COVID pour les personnes de 16 ans et plus. Ainsi, depuis le lundi 13 septembre, ce document est désormais obligatoire pour se rendre dans différents lieux et pour participer à certaines activités ou manifestations.

Ainsi, l'utilisation du certificat COVID étant nécessaire pour participer à différentes sorties ou activités pédagogiques, culturelles ou sportives, vous devrez effectuer les démarches nécessaires afin d'être en conformité avec les exigences sanitaires permettant d'y prendre part, lorsque cela vous sera demandé par l'organisateur de la sortie. Les absences en lien avec la non présentation d'un certificat COVID valide dans ce contexte seront gérées selon les processus usuels des établissements scolaires.

Par ailleurs, en vertu de l'article 5 de l'[Arrêté du Conseil d'Etat du 23 août 2021](https://www.ge.ch/document/25759/telecharger) (<https://www.ge.ch/document/25759/telecharger>), le personnel des établissements médicaux publics et privés effectuant des soins stationnaires, les établissements médico-sociaux (EMS), les établissements pour personnes handicapées (EPH), les organisations de soins et d'aide à domicile (OSAD) et les foyers de jour pour personnes âgées qui est en contact étroit avec les personnes prises en charge par ces institutions ne peut exercer son activité que s'il est titulaire d'un certificat COVID-19.

Ainsi, dès qu'un stage ou apprentissage est planifié dans votre parcours de formation, il vous revient de vous renseigner à l'avance, auprès de votre lieu d'apprentissage ou de stage, des conditions sanitaires auxquelles vous pourrez effectuer votre apprentissage, respectivement votre stage. Vous avez dès lors l'obligation de vous conformer aux dites exigences sanitaires en vigueur sur votre lieu d'apprentissage ou de stage.

Vous remerciant d'avance pour la bonne suite que vous saurez donner à ces informations, je vous adresse, chères et chers Elèves, mes cordiales salutations.


Sylvain Rudaz
Directeur général